

(1)

( N° 47. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1852.

Crédit de 8,450,000 francs au Département de la Guerre (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. THIÉFRY.

MESSIEURS,

La section centrale, chargée de vous présenter un rapport sur la demande d'un crédit de 8,450,000 francs pour le Département de la Guerre, s'est assemblée plusieurs fois; elle a dû demander des renseignements à M. le Ministre. Quelques réunions seront encore nécessaires avant de prendre des résolutions définitives. Le rapport ne peut, par conséquent, être déposé immédiatement.

M. le Président de la Chambre a reçu de M. le Ministre des Finances la lettre dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

« Bruxelles, le 25 novembre 1852.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» J'ai soumis à la Chambre, dans la séance du 16 de ce mois, un projet de  
» loi destiné à ouvrir un crédit extraordinaire et supplémentaire de 8,450,000  
» francs pour le Budget de la Guerre de l'exercice 1852.

» M. le Ministre de la Guerre venant de me faire connaître qu'une somme  
» de 2,092,000 francs lui est nécessaire avant le 2 décembre prochain, pour la  
» solde de l'armée jusqu'à la fin de l'année, j'ai l'honneur de vous prier,  
» Monsieur le Président, de bien vouloir engager la section centrale, en mon  
» nom, à diviser en deux le projet de crédit global mentionné ci-dessus, et à  
» présenter d'urgence son rapport sur la partie qui aurait pour objet d'accorder,

---

(1) Projet de loi, n° 30.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. OSY, THIÉFRY, DE STEENHAULT, MASCART, DESHAISIÈRES et LOOS.

- » sur-le-champ, le crédit spécial de 2,092,000 francs, destiné à pourvoir à la  
 » solde de l'armée pour le mois de décembre.  
 » Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le Ministre d'État, gouverneur du Brabant, chargé  
 » temporairement du Département des Finances,*

» LIEDTS. »

La section centrale, après avoir reçu communication de cette lettre, a décidé qu'elle présenterait deux rapports : l'un concernant la solde des troupes et l'autre comprenant toutes les autres allocations. C'est le premier rapport que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau.

Lorsque le Budget de 1852 fut voté, le 13 décembre dernier, la Chambre se trouvait sous l'impression des événements qui venaient de se passer dans un pays voisin. Dans la crainte que ce Budget ne pût répondre aux besoins que des éventualités imprévues auraient fait naître, elle invita M. le Ministre de la Guerre à prendre toutes les mesures nécessitées par les circonstances.

Le 26 mars, un crédit supplémentaire de 4,700,000 francs fut demandé pour l'exécution de travaux extraordinaires et pour faire face à des dépenses devenues indispensables. Comme il était impossible de déterminer alors les besoins réels de chaque service, la Chambre accorda un crédit non détaillé, avec obligation d'en régler l'emploi par des arrêtés royaux. M. le Ministre s'est conformé à cette décision. Voici la répartition de cette somme :

Par arrêté royal :

Du 9 avril,	470,000 fr.	ont été imputés sur l'art. 28, <i>Remonte</i> , qui est, en conséquence, fixé à fr.	819,970
Du 15 mai,	1,200,000	id. 19, <i>Matériel d'artillerie</i> ,	id. . 1,698,797
Id.,	1,978,000	id. 20, — <i>du génie</i> ,	id. . 2,928,000
Du 16 mai,	175,000	id. 24, <i>Renouvellement de la buffleterie</i> ,	id. . 235,000
Du 15 juillet,	26,000	id. 26, <i>Transports généraux</i> ,	id. . 76,000
Du 28 octobre,	1,000	id. 5, <i>Dépôt de la guerre</i> ,	id. . 27,000
Id.,	40,000	id. 10, <i>Entretien des malades</i> ,	id. . 490,000
Id.,	500,000	id. 12, <i>Traitement et solde de l'infanterie</i> ,	id. . 10,010,000
Id.,	18,000	id. 13, — — <i>de la cavalerie</i> ,	id. . 5,087,400
Id.,	40,000	id. 14, — — <i>de l'artillerie</i> ,	id. . 2,664,000
Id.,	115,000	id. 21, <i>Pain</i> ,	id. . 1,465,000
Id.,	57,000	id. 22, <i>Fourrages</i> ,	id. . 2,488,000
Id.,	54,000	id. 25, <i>Casernement des hommes</i> ,	id. . 615,800
	<hr/>		
	4,700,000		
	<hr/>		

Le projet de loi soumis aujourd'hui à vos délibérations a pour but de solliciter de la Législature un crédit complémentaire de 8,450,000 francs. M. le Ministre demande de nouveau que cette somme lui soit allouée sans être libellée : il se fonde sur les mêmes raisons que celles alléguées en mars dernier. Quoique l'exposé des motifs dise que ces 8,450,000 francs serviront pour la liquidation de divers travaux extraordinaires qui sont en voie d'exécution, et pour faire face aux dépenses qui résultent des mesures prises comme conséquence de ces travaux, une partie de cette somme est destinée à pourvoir à l'insuffisance d'un certain nombre d'articles du Budget, parmi lesquels sont ceux relatifs à la solde.

Les événements extraordinaires qui ont surgi à la fin de l'année 1851, ont

placé le Ministre de la Guerre dans l'obligation de renforcer l'effectif des différentes armes. Cette mesure, commandée par la prudence, augmentera de 2,092,000 francs les dépenses pour la solde.

La section centrale a voté cette somme à l'unanimité, et elle propose l'adoption du projet de loi suivant.

*Le Rapporteur,*

**C. THIÉFRY.**

*Le Président,*

**N.-J.-A. DELFOSSE.**

---

---

## PROJET DE LOI.

**Léopold,**

ROI DES BELGES, etc.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER.

Il est accordé au Département de la Guerre un crédit de *deux millions quatre-vingt-douze mille francs* (fr. 2,092,000), pour la solde des troupes.

### ART. 2.

Le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon les besoins réels du service.

### ART. 3.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1852, ou par des bons du trésor dont l'émission est autorisée par le Budget des voies et moyens de cet exercice.

### ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

---